



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
www.snpespjj-fsu.org snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Paris, le 15 octobre 2015

CLASSE FONCTIONNELLE DES RUE : Revendiquons la réouverture du dossier !

A l'occasion de la tenue du dernier Comité Technique Central des 24 et 25 septembre 2015 et de l'étude du nouveau règlement d'emploi des RUEs, la direction de la PJJ a informé les organisations syndicales présentes que le projet de création d'une classe fonctionnelle des CSE exerçant la fonction de RUE, a été refusé par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP). Alors que la DPJJ annonçait en début d'année 2015 que ce dernier était validé et devait être mis en œuvre en 2016, cette nouvelle vient réduire à néant l'attente des personnels assumant des fonctions de responsabilité sans aucune reconnaissance statutaire et salariale. L'explication avancée par la DPJJ est la priorité donnée par la Fonction Publique à la conclusion et la mise en place de l'accord PPCR.

Depuis 2010, période de restructurations massives des services de la PJJ, et la création par la direction de la fonction de RUE comme « premier niveau d'encadrement hiérarchique », le SNPES-PJJ/FSU a toujours défendu que les personnels exerçant cette fonction soient intégrés dans le corps des directeurs, soit par détachement en ce qui concerne les PT, soit par promotion (Liste d'Aptitude) pour les CSE et CTSS. L'Administration a régulièrement refusé d'étudier cette revendication, privilégiant l'option de la modification statutaire et ce, bien qu'elle n'apporte pas une équité de rémunération des agents exerçant les mêmes responsabilités.

La classe fonctionnelle ne correspond pas à la première revendication du SNPES-PJJ/FSU. Mais, face au blocage de l'Administration et conscient que ce nouveau grade peut constituer tout de même une avancée relative pour les CSE/RUEs, notre organisation syndicale a été force de propositions et a ainsi pu obtenir des avancées substantielles en terme de réductions des échelons du premier projet. Ces modifications de la grille indiciaire proposées par le SNPES-PJJ/FSU entraînent un gain de deux ans et six mois dans la carrière, des gains de points d'indice et un pourcentage plus important de CSE pouvant accéder à l'échelon « spécial » amenant à l'indice sommital majoré 658.

En faisant accéder les RUEs aux indices de la grille de catégorie A type (Directeurs ou PT), ce projet de modification statutaire légitime et rend possible notre revendication première de leur intégration dans le corps des directeurs. De plus, elle ne fragilise pas l'accès à la catégorie A dans le corps des CSE pour les éducateur-trices.

Face au refus de la DGAFP quant à la création d'une classe fonctionnelle en parallèle de la grille indiciaire des CSE, il s'agit bien aujourd'hui d'obtenir l'intégration des RUEs dans le premier grade du corps des directeurs, véritable reconnaissance du travail effectué par ces personnels, à égalité de traitement quel que soit le corps d'origine (CSE, PT ou CTSS).

Dès lors et de manière urgente il s'agit d'opérer un élargissement de la Liste d'Aptitude de directeurs afin de permettre aux personnels RUEs, notamment pour ceux en fin de carrière, d'accéder à une promotion et donc une reconnaissance salariale avant leur départ à la retraite.

Enfin, alors que la PJJ va connaître un départ à la retraite important des directeurs et que le recrutement de ces personnels n'est pas à la hauteur des besoins, l'Administration ne peut se passer d'un encadrement expérimenté.

Dès aujourd'hui, le SNPES-PJJ/FSU interpelle directement, au travers de sa fédération la FSU, la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique. Nous continuons ainsi à porter la revendication d'une reconnaissance de la fonction exercée et exigeons dans l'immédiat l'application du projet de grade fonctionnel. Parallèlement, nous continuons de défendre la perspective de l'intégration des RUEs dans le corps des directeurs.

Nous appelons l'ensemble des RUEs, à se rencontrer dans le cadre des réunions d'information syndicale organisées par le SNPES-PJJ/FSU, afin que chacun-e puisse témoigner de ses conditions de travail et construire collectivement des revendications pour la reconnaissance statutaire et salariale des personnels exerçant la fonction de RUE.

